

N/REF : 9/10/2025 14H05 C:001328 I:80235

V/Appel du Jeudi 09/10/2025 a 14H05

SC DES GARAGES TOMINE

**ZI L' ETANG
ST GREGOIRE LE CENTRE
35760 ST GREGOIRE**

IMMEUBLE : SC TOMINE
ZI L'ETANG
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le

17 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : STATION RELEVAGE - TEL M. GAROT TEL 02 99848686

MOTIF : POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE DE RELEVAGE

Donneur d'ordre : M. D GAROT

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage et curage de fosse par procédé hydraulique.

INTERVENTION DU 10/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE DE RELEVAGE 1M3
REMISE EN EAU
CONTRÔLE - BON ECOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 13/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE DE RELEVAGE
CONTRÔLE - BON ECOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/10/25 a 11H05 M. D GAROT

AT LCOMPTER Email envoyé le 10/10/25 a 09H36 M. D GAROT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression 200 l/mn de 0 a 200 bars, d'une cuve compartimentée de 6 M3, d'une pompe a vide 1500 M3/heure, d'un bras d'aspiration télécommandé.
Aspiration du contenu de(s) fosse(s) (si nécessaire).
Curage par procédé hydraulique a haute pression des parois de(s) fosse(s).
Nettoyage de la fosse. Aspiration des boues.
Nettoyage du chantier en fin d'intervention (si nécessaire).

Transport en décharge du contenu de(s) fosse(s) et des boues (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Pomp./Curage	Fosse <1m3 le 13/10	3	292,73	292,73
TOTAL H.T.					292,73
T.V.A. a 20,00%					58,54
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>351,27</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.